



Appel à candidatures

RESPONSABLE DU SERVICE ACCUEIL ET PÉDAGOGIE

au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

Position administrative : Poste à temps plein de catégorie A, ouvert aux agents contractuels.

Modalité et durée de l'engagement : par voie de mutation ou de position normale d'activité ou de détachement sur corps (FPT/FPH) ou pour les personnels non titulaires, un contrat de 3 ans renouvelable une fois.

Date de prise de poste souhaitée : 1er juin 2023

Rattachement hiérarchique : Responsable du Département communication, accueil et pédagogie (DCAP)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989 et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyave
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des Nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à

concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources et d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux en tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO.

Le Grand Cul-de-sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France « Esprit Parc national ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) est au coeur des missions des parcs nationaux. Cette mission, prévue dès la création des parcs par la loi du 22 juillet 1960, a été renforcée par la loi de 2006. Elle joue un rôle essentiel dans la relation au vivant des populations locales comme des visiteurs. Elle vise à connaître et comprendre la complexité des enjeux de la protection des patrimoines ou plus largement de la transition socioécologique du territoire. Elle valorise au final l'autonomie et l'engagement citoyen, la solidarité écologique et socioculturelle, la responsabilité individuelle et collective que ce soit dans le Parc ou en dehors du Parc. Elle se décline sous plusieurs formes : éducation plein air, éducation écologique, éducation scientifique, éducation culturelle, éducation au territoire, etc.

En Guadeloupe, le Parc est reconnu comme un partenaire incontournable tant par les acteurs de l'environnement que par la population. Il doit se doter de moyens pour maintenir ou renforcer cette image notamment en direction des acteurs économiques. L'établissement s'attache à renforcer le lien avec la population locale en produisant des messages de prévention et de bons comportements dans le milieu naturel. Par ailleurs, 100 % de la clientèle touristique de l'archipel fréquentent les espaces gérés par le parc national. Il est essentiel de maintenir la sensibilisation du public et la diffusion des bonnes pratiques à ces usagers.

Pour la communication et la sensibilisation du public, l'établissement public met en œuvre divers outils et supports notamment un site internet, des réseaux sociaux et l'utilisation d'applications numériques.

La stratégie de communication de l'établissement vise à diffuser des informations sur les missions d'un parc national, ses actions et l'exceptionnalité de son territoire.

Missions

Le responsable du service accueil et pédagogie assure la coordination et la mise en œuvre de la stratégie d'accueil et d'animation du Parc national de la Guadeloupe.

Sous l'autorité de la Responsable du Département communication, accueil et pédagogie (DCAP), l'agent assure :

UNE MISSION DE CONDUITE D'ÉQUIPE :

- anime et organise l'équipe des agents d'accueil et d'animation pour l'ensemble de ses missions
- assure la gestion de proximité des agents (entretiens d'évaluation, évaluation des besoins de formation, suivi des absences, etc.)

UNE MISSION DE COORDINATION DE L'ACCUEIL :

- met en place la stratégie d'accueil et d'interprétation au sein de l'établissement,
- met en œuvre la stratégie pour la boutique du parc,
- assure le suivi de la gestion des sites d'accueil du parc,
- accompagne les partenaires sur les projets EEDD,
- met en place des actions pour garantir un accueil de qualité,
- contribue à l'actualisation des brochures de présentation des sites du Parc national de la Guadeloupe.

UNE MISSION DE COORDINATION DE L'ANIMATION

- coordonne la création de contenus d'animation en collaboration avec les différents services,
- coordonne la création de supports visuels à destination du grand public dans son domaine d'action,
- conçoit et met en place le programme annuel d'animations du parc axé sur la découverte et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire en partenariat avec ses différents acteurs (prise de contact avec différents partenaires, mise en place du calendrier, coordination du programme et promotion de l'évènement, etc.)
- conçoit et met en place une programmation d'actions visant à faire vivre les différents points d'accueil du parc autour de la nature et la culture : maison de la forêt, aire d'accueil des chutes du carbet, etc.,
- met en place des actions visant à développer les animations de découverte du parc et l'interprétation des patrimoines des cœurs

UNE MISSION DE PÉDAGOGIE A L'ENVIRONNEMENT :

En collaboration avec le.la chargé.e d'appui EEDD,

- assure la coordination pédagogique et organisationnelle des actions EEDD du PNG,
- est garant de la mise en oeuvre de la stratégie EEDD,
- conçoit et réalise un programme d'activités EEDD, des projets et des outils pédagogiques,

- forme les agents chargés de réaliser des actions d'EEDD et coordonne leur travail sur l'ensemble des services du parc,
- encadre les actions d'animations, d'interventions et de formations en direction des acteurs de l'EEDD,
- développe des collaborations avec plusieurs partenaires en lien à EEDD (instances, associations, etc.),
- représente l'établissement et participe aux commissions EEDD (COPIL Région Guadeloupe, Laliwondaj, etc.)
- contribue à la conception et la mise en œuvre de tout autre activité liée à l'EEDD sur l'établissement,

Assure une mission d'adjoint du département en secondant la responsable du département sur toutes les thématiques de son ressort et assure son intérim en cas d'absence.

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Conditions d'exercice du service :

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacement ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission.

COMPÉTENCES	N	D
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■ 	Pédagogie et animation Éducation à l'environnement et au développement durable Maîtrise des outils bureautiques Conduite et management d'équipe Connaissances et intérêt pour le patrimoine naturel et culturel de la région
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ ■ ■ ■ 	Gérer des projets d'animation et d'éducation à l'environnement et au développement durable Animer des réseaux dans le domaine EEDD Définir les priorités et s'organiser Faire preuve d'initiative Maîtriser les relations publiques Encadrer une équipe en site distant
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none"> ■ ■ ■ 	Capacité d'initiative Autonomie Esprit d'équipe

**N Compétences nécessaires*

**D Compétences à développer*

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT RESPONSABLE DU SERVICE ACCUEIL ET PÉDAGOGIE)

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **1^{er} mars 2023**

Prise de poste souhaitée : **1^{er} juin 2023**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG : <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>